

SÉCHERESSE



PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Arrêté préfectoral n°2022-199-011

Déclenchement du stade d'Alerte sur le bassin versant de la Durance, le Verdon, le Var

Mise en application par arrêté du 18 juillet 2022
des limitations des usages et prélèvements d'eau



Mesures de restriction applicables à l'ensemble des communes du bassin versant.

Les usages de loisirs

- Interdiction d'arrosage des golfs de 9h à 19h
- Interdiction d'arrosage des stades et espaces sportifs de 9h à 19h
- Réduction de 20 % des prélèvements



Les usages agricoles

- Diminution du volume de 20 % par rapport à l'autorisation mensuelle
- Interdiction d'arrosage de 9h à 19h pour les prélèvements par pompage (tolérance pour les enrouteurs jusqu'à 11h)
- Mise en place de tours d'eau pour les prélèvements gravitaires. Les prélèvements provenant de réserves affectées ne sont pas restreints ; il est recommandé de ne pas arroser entre 9h et 19h

L'eau est précieuse, économisons la !

Les communes

- Interdiction d'arrosage des espaces verts, ronds points, massifs, etc. de 9h à 19h
- Fermeture des fontaines (sauf fontaines en circuit fermé)
- Affichage des restrictions
- Interdiction des écoulements permanents dans les caniveaux
- Interdiction de nettoyage des terrasses et façades



Les particuliers

- Interdiction d'arrosage des pelouses, fleurs, massifs floraux, arbres, arbustes, jardins potagers de 9h à 19h
- Interdiction de remplissage des piscines et des spas privés
- Interdiction de lavage des véhicules à moteur en dehors des stations professionnelles
- Interdiction de nettoyage des terrasses et façades



Liens utiles :

- Le ressource en eau en France : www.developpement-durable.gouv.fr
- Les arrêtés de restriction d'eau en France : www.propluvia.fr
- Le service d'information sur l'eau : www.eaufrance.fr
- La situation dans le département des Alpes de Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr